SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 3 Mai 2022

<u>Présents</u>: — GUILLARME Grégory - ROGNARD Carole — DENIZOT Eric - RAMPON Pascal -- JOMAIN Chloé -BOUCHARD Dominique - BOIS Marjorie — FOURNIER Michael - MORAND Frédéric - ZOCCHETTI Céline — PINEAU Marc-Henri - - SAUZE-PARIZOT Vanessa -

Excusé (s): PARIZOT Stéphane - MONTVERNAY Didier - PICOD Edouard -

Absent (s):
Démissions:

- Mr PARIZOT Stéphane a donné procuration à Mr GUILLARME – Mr MONTVERNAY Didier a donné procuration à Mr BOUCHARD Dominique

POLLUTION FUEL CHANAY:

Le dossier juridique arrive à son terme. La commune sera indemnisée de la totalité des frais engagés, soit la somme de 8 491,01 €. Le conseil autorise le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel.

LA BENOITE:

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail avec le nouvel exploitant. Cette signature devrait intervenir courant mai ou juin.

AMENDES DE POLICE:

Délibération pour demande de subvention pour des travaux de sécurité au niveau de la voirie, auprès du Conseil Départemental.

NETTOYAGE ABORDS CASERNE POMPIERS:

La caserne intercommunale des sapeurs-pompiers est située sur la commune de BLACE. A ce jour, ce sont les employés de BLACE, ST JULIEN et SALLES-ARBUISSONNAS qui assurent l'entretien extérieur. Cependant d'autres communes (RIVOLET, DENICE et MONTMELAS) dépendent également de ce centre. Quelques maires ont souhaité que l'entretien soit réalisé par une entreprise et que le coût soit réparti entre les 6 communes en fonction du nombre d'habitants ou bien que celui-ci soit pris en charge par le Département. Sujet à débattre entre les maires concernés.

SYDER:

a) Borne recharge véhicule électrique :

Les travaux débutent cette semaine. Cette borne sera installée sur le parking en face de la Benoite et pourra recevoir 2 véhicules simultanément.

b) <u>Performance éclairage public</u>:

Contrairement à ce qui avait été annoncé, lors du dernier conseil, le SYDER nous a informé que la subvention pouvant être accordée au titre de la DSIL sera dorénavant, demandée par le SYDER et non plus par la commune. Cette démarche de performance consiste à la gestion plus autonome par la commune, de l'éclairage public, à l'aide d'une application, sans passer forcément par le SYDER. Ces travaux pourront être réalisés sur 2023. Dossier à relancer en fin d'année 2022.

PERSONNEL:

Compte tenu de la saison estivale, il est décidé d'embaucher une personne qui puisse seconder l'agent technique.

RESEAU CABLE:

Mr RAMPON donne le compte rendu de la réunion (21 mars) de ce syndicat où ont été évoqué les points suivants :

- Problème passage fibre en souterrain. Actuellement, le plus souvent les câbles de la fibre suivent le réseau téléphone qui est en aérien. Il précise que le réseau cuivre n'est plus installé sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2022. Seul le réseau Fibre est en cours d'installation. Réseau géré par X-FIBRES (SFR).
- Le réseau EPARI qui permet aux collectivités de bénéficier de l'accès internet par le câble pour la somme annuelle, d'environ de 90 €, va être supprimé d'ici 2026. Un appel d'offres est lancé pour un éventuel repreneur.

VOIRIE:

Le fauchage des accotements aura lieu entre le 6 et 11 mai. Un inventaire des fossés à curer devra être fait prochainement et transmis à l'agglo.

Suite aux nombreux passages des camions sur la Route de Combe Arnoux, l'intersection avec la Route du Plageret (à la hauteur du monument d'Arbuissonnas) est fortement endommagée. L'entreprise s'est engagée à la réparation.

L'agglo va effectuer les travaux de réfection du grand fossé (bloc effondré, obstruant l'ouverture du canal) « Route du Zacharie » en limite de la commune de LE PERREON

FLEURISSEMENT:

Mme ZOCCHETTI fait le point sur les différentes plantations :

La bâche du massif « Rue de la Voûte / Rue du 8 mai » a été enlevée et remplacée par du paillage. Des plantations supplémentaires ont été effectuées.

Vers l'église, il reste encore quelques plantations à réaliser.

Dans le cloitre et le jardin de l'allée des écoles, les plantations médicinales ont été réalisées par Alain, une herboriste et le personnel du musée.

COLLECTE DECHETS:

Mr MORAND informe que l'agglo est à la recherche d'un terrain d'environ 1000 à 2000 m² pour entreposer les déchets verts et ce compte tenu que la plateforme de la déchetterie d'ARNAS arrive à saturation.

La règlementation concernant la collecte des déchets est en constante évolution. L'Agglo souhaite que la commune soit « zone test » pour l'application de la nouvelle réglementation. Il y aurait 3 catégories de containers : Tri / Ordures ménagères / déchets organiques, avec un retour du dépôt des sacs en point de collecte collectif, en abord du village.

FETE DES MERES:

Le conseil invite la population a participé à la fête des Mères, le dimanche 29 juin à 11h. Une rose sera offerte à toutes les mamans présentes.

FETE DE LA MUSIQUE:

Initialement prévue le vendredi 24 juin, cette manifestation est reportée au vendredi 1^{er} juillet à condition qu'il y ait assez de groupes musicaux. A ce jour, seuls 2 groupes ont répondu présent.

ROSES NUIT D'ETE (8 juillet):

Création d'une régie temporaire pour la vente de boissons sans alcool.

PROCHAINES REUNIONS:

Mercredi 8 juin (19h00) Mardi 5 juillet Mardi 26 juillet